

**RÉAGISSONS COLLECTIVEMENT POUR IMPOSER UNE AUTRE
RÉPARTITION DES RICHESSES ET LA JUSTICE FISCALE. EXIGEONS
DES FINANCEMENTS POUR RELANCER LES SERVICES PUBLICS !
TOUS ET TOUTES EN GRÈVE ET EN
MANIFESTATION LE 1^{ER} OCTOBRE**

Dans l'Éducation, la rentrée a été particulièrement catastrophique. L'enquête du SNES-FSU a montré qu'il manque au moins un e professeur e dans 56 % des établissements. Le 1er octobre, l'examen du budget de l'État et la Sécurité Sociale doit commencer à l'Assemblée Nationale, c'est le moment de nous mobiliser.

METTRE NOS REVENDICATIONS SUR LA PLACE PUBLIQUE POUR LES IMPOSER !

Au coté de toutes les professions, publiques ou privées, en particulier des autres services publics, hôpital, soin, recherche, environnement...

- augmentation des salaires et des pensions : plus 10 % pour le point d'indice, rattrapage de la perte de pouvoir d'achat suite à l'inflation

- rendre nos métiers plus attractifs, plan de revalorisation

- un plan de recrutement massif, pour baisser les effectifs dans nos classes

- l'abrogation du choc des savoirs, de Parcoursup, de la réforme du bac et du lycée, car les jeunes sont les premières touchées par cette casse sociale. Il est urgent de mettre la jeunesse en protection sociale, de permettre l'accès de toutes à l'université.

D'importants moyens sont nécessaires pour relancer tous les services

publics. Macron a manœuvré pendant 3 mois pour mettre au pouvoir Barnier et la droite rétrograde qui a été largement minoritaire dans les urnes. Leur totem, avec l'extrême droite, est de bloquer toute augmentation des impôts et de promouvoir la privatisation contre les services publics et les fonctionnaires.

170 MILLIARDS D'AIDE PUBLIQUE SONT DISTRIBUÉS AUX ENTREPRISES SANS CONTREPARTIE ! C'EST MAINTENANT QU'IL FAUT PESER PAR UN RAPPORT DE FORCE MASSIF ET CLAIRE.

Rendez-vous sur notre site pour les lieux de manifestations reims.snes.edu



1er octobre 2024

JOURNÉE INTERPROFESSIONNELLE UNITAIRE







**Mobilisons-nous pour
la Fonction publique et les services publics !**

Mardi 1er octobre : Mobilisation interprofessionnelle intersyndicale pour les salaires, les services publics, l'abrogation de la loi retraites !

Une rentrée scolaire sous le signe de la colère !

➤ Les difficultés salariales ne sont pas les seuls motifs de colère pour les personnels de l'éducation. À travers tout le territoire, nous rencontrons les mêmes problèmes : postes non pourvus, classes trop chargées, manque de personnels... Le métier n'est plus attractif : perte de sens, plus de reconnaissance, salaire bas et conditions de travail de plus en plus difficiles.

Des propositions inquiétantes de l'inspection générale des finances

Les propositions concernent tous les fonctionnaires pour réaliser des économies sur le volet social (mis en déficit par le gouvernement démissionnaire en multipliant les exonérations de charges) :

- Un ou deux jours de carences supplémentaires
- Des congés maladies qui seraient rémunérés à 90 % (au lieu de 100 % actuellement) pendant les 3 premiers mois d'un congé maladie.

Des inégalités hommes-femmes toujours aussi importantes

➤ Les femmes représentent 73% des personnels de l'Éducation nationale mais le salaire net moyen des femmes demeure inférieur à celui des hommes de 15%. Les causes de ces écarts sont connues : moins de primes, d'heures supplémentaires et de missions supplémentaires du fait de la charge domestique accrue, temps partiels plus nombreux, retard pris sur l'avancement de carrière du fait des congés maternité et parentaux, promotion à des postes à responsabilités plus rares chez les femmes. Il faut des mesures d'urgence pour faire face aux inégalités salariales ! Les emplois précaires, dont les missions rendent compliquée l'articulation entre vie privée et vie professionnelle, augmentent. Ils offrent de faibles perspectives de carrière, sont peu rémunérés et sont la plupart du temps occupés par des femmes. C'est la réalité des AESH qui sont pour 93% des femmes.

Le SNES-FSU revendique :

- Une augmentation du point d'indice assurant au moins le rattrapage de la baisse de salaires et la compensation de l'augmentation massive de l'inflation
- une indexation des salaires sur l'inflation
- l'abrogation de la loi retraites
- une augmentation uniforme des salaires significative pour tous les personnels sans contrepartie, et à travers l'ensemble de la carrière.